



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général


CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2016/2017


Filière administrative


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **20.01.2016**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des attachés d'administration.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>ATTACHES D'ADMINISTRATION</p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (I.R.A.) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux I.R.A. s'adresser au</p> <p>Ministère de la décentralisation et de la fonction publique 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p>www.fonction-publique.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p>CONCOURS INTERNE INTERMINISTERIEL</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent t leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des secrétaires administratifs. La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2016)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>du 2 février 2016 au 2 mars 2016</p> <p>sur le site internet du ministère de l'éducation nationale</p>	<p>20 avril 2016</p>	<p>du 14 au 16 juin 2016</p>	<p>PARIS - RIF :</p> <p>drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p>
		<p>concours en province : s'adresser aux préfetures de région</p>	<p>février 2016</p>	<p>20 avril 2016</p>	<p>CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines</p>	
C	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'au moins une année de services civils accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs. La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE</p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2016)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>19 janvier 2016</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>18 février 2016 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>18 février 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p>13 avril 2016</p>	<p>du 6 juin au 8 juillet 2016</p>	<p>PARIS - RIF :</p> <p>gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr</p>
		<p>concours en province : s'adresser aux préfetures de région</p>	<p>CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines</p>			

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux attachés d'administration de l'Etat rattachés, pour leur gestion, au ministre de l'intérieur qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade.</p>	<p align="center"><u>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">31 mai 2016</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">1^{er} juillet 2016 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center">1^{er} juillet 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center">1^{er} juillet 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p align="center">du 24 octobre au 7 décembre 2016</p>	<p>gestionnaire2-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">19 janvier 2016</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">18 février 2016 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">18 février 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p align="center">14 avril 2016</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center">29 juillet 2016 (par voie postale)</p>	<p align="center">du 13 au 30 septembre 2016</p>	<p>gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">5 avril 2016</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">29 avril 2016 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">29 avril 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p align="center">28 juin 2016</p>	<p align="center">/</p>	<p>gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents non titulaires du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE <i>recrutements réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p style="text-align: center;">CONCOURS RESERVE (dispositions transitoires du 13 mars 2012 au 13 mars 2016)</p> <p>Ce recrutement est réservé uniquement aux agents contractuels du ministère de l'intérieur concernés par le plan de titularisation prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « Sauvadet ». Les agents éligibles à ce recrutement ont reçu un courrier nominatif les en informant.</p>	<p style="text-align: center;"><u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2016)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 9 février 2016</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 4 mars 2016 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 4 mars 2016 (par voie électronique et postale)</p>	<p>14 avril 2016</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 24 juin 2016 (par voie postale)</p>	<p>du 6 au 23 septembre 2016</p>	<p>gestionnaire1-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr</p> <p><i>En cas de doute sur votre éligibilité au concours réservé vous pouvez contacter le</i></p> <p style="text-align: center;">BPTS anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr</p>

► VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :

► Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative

et

► Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication » (affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Pôle concours

27 cours des Petites Ecuries

77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

www.fonction-publique.gouv.fr/score